

## 1. MEMBRES

Par leur inscription au club, les membres acceptent les statuts et le règlement annuel en vigueur. Ils s'engagent à être de bonne moralité et à faire preuve de l'hygiène la plus stricte. Dès l'année des 18 ans, les membres sont tenus d'assister à l'Assemblée générale. En cas d'empêchement ils sont priés de s'excuser.

Les parents sont autorisés à assister aux cours, sans perturber ceux-ci d'aucune manière.

## 2. ASSURANCE

Tout membre est tenu d'être assuré lui-même contre les accidents et en responsabilité civile. Le club décline toute responsabilité en cas de vol, d'échange ou de perte.

## 3. ENSEIGNEMENT

Les cours sont assurés par Pierre BADAN – 5<sup>e</sup> Dan judo / 4<sup>e</sup> Dan ju-jitsu / moniteur J+S / responsable technique du club, Egbert KRUIHOF – 3<sup>e</sup> Dan judo / 3<sup>e</sup> Dan ju-jitsu / coach J+S / moniteur J+S, Simon SCHNEIDER – 2<sup>e</sup> Dan judo / 1<sup>er</sup> Dan ju-jitsu / moniteur J+S, Laurent DELESSERT – 2<sup>e</sup> Dan ju-jitsu / 1<sup>er</sup> Dan judo / moniteur J+S, Oliviero FORTINI – 1<sup>er</sup> Dan ju-jitsu / 1<sup>er</sup> Kyu judo / moniteur J+S, Max WEISS – 1<sup>er</sup> Dan judo / moniteur J+S / moniteur J+S Kids, Benoît PITTET – 1<sup>er</sup> Kyu ju-jitsu / 1<sup>er</sup> Kyu judo.

## 4. HORAIRES

- Lundi:	18 h 30 - 19 h 45	Judo adolescents	14 - 18 ans	Pierre BADAN – Simon SCHNEIDER
	19 h 45 - 21 h 15	Judo adultes / katas	dès 18 ans	Pierre BADAN
- Mardi:	18 h 30 - 19 h 45	Judo enfants	10 - 13 ans	Simon SCHNEIDER – Max WEISS
	19 h 45 - 21 h 00	Judo / Ju-Jitsu / katas*	tous	Simon SCHNEIDER
- Mercredi:	Suspendu	Ju-jitsu adolescents	10 - 15 ans	Laurent DELESSERT – Benoît PITTET
	18 h 45 - 20 h 00	Judo adultes	dès 18 ans	Pierre BADAN
	20 h 00 - 21 h 30	Ju-jitsu adultes	dès 14 ans	Laurent DELESSERT – Oliviero FORTINI
	21 h 30 - 22 h 00	Ju-jitsu adultes / katas	dès 14 ans	Laurent DELESSERT
- Jeudi:	17 h 30 - 18 h 30	Judo enfants	6** - 7 ans	Max WEISS – Egbert KRUIHOF
	18 h 30 - 19 h 30	Judo enfants	8 - 9 ans	Max WEISS – Egbert KRUIHOF

\*: uniquement en période de préparation des examens; informer Simon ([simon@jjcs.ch](mailto:simon@jjcs.ch)) à l'avance si intérêt.

\*\* : au minimum en classe 3<sup>ème</sup> HARMOS.

## 5. TARIFS

Les tarifs comprennent la finance des cours selon la description ci-dessous.

Les cotisations sont payables d'avance. Elles sont calculées par année, vacances déduites, et sont payables en:

MEMBRES ACTIFS			3 échéances	Par année
Adultes	dès 20 ans	Judo	CHF 130.-	CHF 340.-
		Ju-jitsu	CHF 120.-	CHF 315.-
		Judo + ju-jitsu	CHF 160.-	CHF 430.-
Jeunes	jusqu'à 20 ans	Judo	CHF 105.-	CHF 270.-
		Ju-jitsu	CHF 105.-	CHF 270.-
		Judo + ju-jitsu	CHF 135.-	CHF 360.-

- Finance d'inscription unique: CHF 30.-

- Licence FSJ: selon règlement FSJ en vigueur (CHF 40.- pour moins de 14 ans, CHF 70.- au-delà)

MEMBRES	PASSIFS	EN CONGE	D'HONNEUR
Cotisation annuelle	CHF 30.-	CHF 30.-	CHF 0.-
Licence annuelle FSJ	Non	Oui	Sur demande

**RÉDUCTION DE TARIF:** dès 3 membres actifs de la même famille, réduction de Fr. 30.-/personne/an.

## 6. VACANCES

- Jours fériés officiels et vacances scolaires de Savigny

- Horaire spécial de vacances: - Un horaire d'entraînement spécifique peut-être mis en place.

- Une clé est à disposition pour entraînement libre adultes, selon disponibilité des locaux.

## 7. CONGÉS: MALADIE, ACCIDENT OU SPONTANÉS

Le début et la fin du congé doivent être annoncés par écrit ou par mail.

Durée minimale pour la réduction des cotisations :

- congé maladie et accident (avec certificat médical): 6 semaines

- congé spontané (annoncé par écrit à l'avance): 3 mois, avec prolongation de 3 mois en 3 mois

## 8. DÉMISSIONS

Par écrit, 1 mois à l'avance, pour les dates des 30 avril, 31 août, 31 décembre. Les cotisations de la période en cours sont dues.

## 9. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur au 21 août 2017.